

NOTE DE PRÉSENTATION

Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche à pied professionnelle et de loisir des coques sur le gisement naturel de la baie de La Baule

Assurer la gestion rationnelle de la ressource du gisement

En vue de protéger la ressource des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la baie de La Baule et d'en assurer la gestion rationnelle, le préfet de région peut réglementer l'accès à la ressource en application des dispositions de l'article R. 922-6 du code rural et de la pêche maritime. Sur avis de l'Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer (IFREMER) et en s'appuyant sur le compte rendu annuel de suivi du stock de coques du gisement de La Baule, les ouvertures pour la pêche à pied professionnelle et de loisir sont fixées chaque année par arrêtés préfectoraux particulier. Tel est l'objet des présents arrêtés.

Encadrer l'exercice de la pêche à pied professionnelle et de loisir des coques sur le gisement de La Baule

Les projets d'arrêtés préfectoraux mis en consultation proposent d'ouvrir la campagne de pêche à pied des coques sur le gisement de La Baule à compter du samedi 12 octobre 2019. À l'instar de ce qui était prévu lors de la précédente ouverture en 2018/2019, la pêche sera autorisée entre le lever et le coucher du soleil, suivant les conditions prévues par les arrêtés en termes de calendrier, de temps de pêche, d'engins et de quota journalier.

Le projet d'arrêté est consultable **du 16 septembre 2019 au 6 octobre 2019 inclus**.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02-90-02-69-50 (9h-12h/14h-16h30).

Les observations peuvent parvenir **jusqu'au 6 octobre 2019** et peuvent être déposées :

– par voie électronique à urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique pêche à pied des coques sur le gisement naturel de la baie de La Baule »

– par voie postale à direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique pêche à pied des coques sur le gisement naturel de la baie de La Baule »